



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 31 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	25/10/2012
Affichage	25/10/2012

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	23	10

**THEME : CULTURE 4**

**OBJET : EDITION DU  
FESTIVAL ART ET  
HANDICAP – SUBVENTION  
A LA MJC.**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.  
CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

**Absents-Excusés :**

GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance :** JIMENEZ Claude.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Pour la journée nationale du handicap, la Ville de Briançon participe à la nouvelle édition du Festival « Art et handicap » les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2012.

Les objectifs de la manifestation sont les suivants :

- promouvoir les pratiques artistiques et les productions réalisées par les artistes en herbe et accomplis,
- sensibiliser un large public sur les capacités créatrices des personnes handicapées par la diffusion de leurs œuvres dans le réseau culturel ordinaire,
- rendre le spectacle accessible à tout public,
- proposer une image valorisante du handicap par le biais d'échanges, de rencontres avec un large public et contribuer à favoriser l'insertion sociale et culturelle de la personne.

Cette journée offre de véritables passerelles entre les champs associatif, sanitaire et sociaux, les mondes de l'éducation, de l'entreprise et le secteur culturel, pour sensibiliser les acteurs institutionnels, culturels et le grand public, à la nécessité de mettre en application la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'opération organisée et portée par la MJC, propose pendant deux journées, plusieurs manifestations :

#### Le 1<sup>er</sup> décembre à la MJC du Briançonnais

- Des ateliers de chants, de danse thérapie, de percussions, de slam et poésie seront proposés à tous les publics (personnes valides, en situation de handicap, enfants et adultes) de 10h à 12h et de 14h à 16h.

#### Le 2 décembre au Théâtre du Briançonnais :

- Une « Scène ouverte » sera mise à la disposition des artistes amateurs, notamment les résidents dans les structures médico-sociales de Briançon. Ce sera l'occasion pour eux d'exprimer leur travail effectué sur l'année.
- Une table ronde, avec les différents acteurs du monde associatifs, culturels, sanitaire et social sera animée. L'objectif principal de cette table ronde étant de mener une réflexion pour dessiner des perspectives dans la mise en place des actions privilégiant l'insertion des personnes en situation de handicap.
- Un spectacle « La GEOMETRIE DES SILENCES » de Marc Buléon sera représenté. Ce spectacle issu du long compagnonnage de l'auteur avec quatre hommes et quatre femmes autistes, donne à voir le parcours d'une de ces personnes depuis sa naissance et son abandon jusqu'à son accès à la parole grâce à une rencontre amoureuse.

La Ville de Briançon participera financièrement à cette manifestation sous forme d'une subvention versée à la MJC, d'un montant de 4 000,00 €.

## Budget prévisionnel

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>Achats</b>		Vente de produits finis, prestations de services	2 620,00 €
Prestations de service	4 520,00 €	Subventions d'exploitation	
<b>Services Extérieurs</b>		Région	3 300,00 €
Fournitures	300,00 €	Commune	4 000,00 €
Locations	1 000,00 €	Aides privées EDSB	1 000,00 €
Assurance	200,00 €		
<b>Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations et honoraires	1 900,00 €		
Publicité	500,00 €		
Déplacements	500,00 €		
<b>Charges de personnel</b>			
Charges de personnel	2 000,00 €		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 920,00€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10 920,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ces propositions ;
- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 4 000,00 euros à la MJC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame MARCHELLO Marie, Monsieur DJEFFAL Mohamed et Madame RAPANOEL Séverine n'assistent pas à la séance déclarative du conseil municipal, sont sortis de la salle du conseil et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
 Gérard FROMM



TRANSMIS LE 07 NOV. 2012

PUBLIÉ LE 07 NOV. 2012

NOTIFIÉ LE 08 NOV. 2012